



SOFT ARMORED FIGHTING EUROPEAN FEDERATION

CHARTRE Éthique et Déontologie

- Édition avril 2024 -

1. Préambule

Le Soft Armored Fighting (SAF) est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'éducation, d'intégration sociale et de promotion des personnes.

Par son choix d'être acteur du SAF, le combattant, débutant ou confirmé, le membre des équipes nationales, l'entraîneur, le coach, l'arbitre, le dirigeant, le parent, le supporter, le sponsor, est dépositaire des valeurs dont ce sport est porteur, et responsable, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur promotion. Il en résulte que chacun sera appelé à adhérer aux chartes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Différence entre éthique et déontologie :

La **déontologie** regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus dans leur comportement et action envers autrui et leur environnement.

L'**éthique** désigne l'ensemble des valeurs, règles morales propres à un milieu ou un groupe.

L'éthique et la déontologie ont néanmoins une fonction préventive commune : il s'agit de définir les valeurs fondamentales d'un secteur d'activité déterminé, des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les personnes concernées.

2. Charte d'éthique

La charte d'Éthique définit l'esprit sportif et les valeurs du SAF comme :

- 1. Le courage et le contrôle de soi :** *Le SAF est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. La volonté de vaincre et la combativité ne peuvent être vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.*
- 2. L'amitié :** *Le SAF est une fête collective. Partager une même passion, c'est favoriser une ambiance bienveillante et sécurisante. L'amitié est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif.*
- 3. La sincérité :** *Le SAF et sa pratique sont codifiés, donc définis par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui en fait sa raison d'être. Le respect absolu des règles est la condition préalable à l'égalité des chances entre les pratiquants. Il est aussi le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents. La connaissance des règles ainsi que son application loyale et sincère doivent sans cesse être recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.*
- 4. L'honneur :** *Le SAF doit être synonyme d'honneur. Il exige le respect des vertus du SAF et la poursuite d'un idéal, de manière à toujours avoir une attitude digne et respectable. Il conditionne l'attitude et la manière d'être vis-à-vis des autres. Le comportement a valeur d'exemple et celui-ci doit être irréprochable.*
- 5. La modestie et l'humilité :** *Le SAF exige d'être modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite. La bonté et la bienveillance ne peuvent s'exprimer sincèrement sans modération dans l'appréciation de soi-même. Savoir être humble, exempt d'orgueil et de vanité, sans faux semblant est le seul garant de la modestie.*
- 6. Le respect :** *Le SAF est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le respect mutuel dans le SAF élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.*
- 7. La politesse :** *Le SAF nécessite de faire preuve de droiture pour engendrer le respect à l'égard des autres et de la part des autres. La politesse est l'expression de ce respect dû à autrui quelles que soient ses qualités, ses faiblesses ou sa position sociale.*
- 8. La tolérance :** *Le SAF unit les personnes dans la pratique quels que soient leurs origines, leur situation sociale, leurs opinions, leurs croyances, leur âge ou leur sexe. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Il est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.*

3. Charte de déontologie

La charte de déontologie définit les devoirs des acteurs du sport (sportif, pratiquant, arbitre, dirigeant...) comme suit :

- 1. Se conformer aux règles :** *Le SAF implique l'élaboration de règlements qui définissent les conditions de pratiques égales pour tous ainsi que leur application. L'égalité des chances étant l'essence même de la pratique sportive, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de pratique du SAF.*
- 2. Respecter l'autre :** *La pratique du SAF est avant tout une rencontre où tous se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'échange doit se dérouler dans un respect mutuel. L'adversaire, les arbitres, le public, les entraîneurs sont des partenaires indispensables. La compétition est synonyme d'opposition et de combativité mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité.*
- 3. Se respecter soi-même :** *Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même. Il s'agit de rechercher la confiance en soi, en ses capacités, être fidèle à ses convictions, conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, de protéger son corps et son esprit.*
- 4. Bannir la violence, la tricherie et la discrimination :** *Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.*
Les violences physiques, (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.
La tricherie introduit une rupture dans l'égalité des chances et porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.
Les comportements discriminatoires rompent avec les principes d'égalité de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé.
Tous les acteurs du SAF doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. A tous niveaux de pratiques, de telles dérives conduisent à rendre le sport inapte à l'accomplissement de ses vertus sociales et éducatives et nuisent à son image et à son développement, notamment auprès des plus jeunes.
- 5. Être maître de soi :** *Le SAF est passion et émotion. Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.*
La passion, voire l'émotion suscitée dans la pratique, induit un dépassement de soi et une générosité, qui ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs. L'émotion ne doit pas faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport.
Si parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, l'intégrité physique de l'adversaire et le respect de son propre corps ne doivent pas en souffrir.
S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut respecter tout autant celles des autres.
Les pratiquants, entraîneurs, éducateurs et dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion et quels que soient les enjeux.

- 6. Être loyal et fair-play :** *Il est impossible de tout codifier. Adopter dans la pratique d'une activité un comportement loyal et fair-play permet d'éviter de tout codifier et de nuire à l'harmonie du jeu. Le respect de la règle passe par la lettre mais aussi par l'esprit.*
La valeur fondamentale de toute pratique sportive réside dans la sociabilité et la volonté de vivre ensemble. Cette sociabilité est construite par les pratiquants eux-mêmes au sein d'une institution associative, ce qui fait de cette pratique une école de citoyenneté.
Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite
- 7. Montrer l'exemple :** *Pratiquer le SAF n'est pas une obligation. C'est la volonté de chacun, pour son plaisir et/ou son épanouissement. Cette pratique s'inscrit dans le cadre des valeurs de la vie associative. Il appartient à chacun d'être le porteur de ces valeurs et de les exprimer par un comportement exemplaire, au bénéfice de l'image du SAF.*